



# Ministère de la Culture

*Contribution ministérielle aux travaux  
du CAP 2022*

3 novembre 2017

## RÉFORMER LE MINISTÈRE DE LA CULTURE

**Le ministère de la Culture est confronté à des évolutions profondes de son environnement :**

- la montée en puissance des collectivités territoriales, qui investissent davantage dans l'animation de la vie culturelle locale ;
- l'affirmation d'une autonomie croissante de ses opérateurs, notamment les grands établissements publics, porteurs de politiques publiques nationales ;
- la transition numérique, avec ses effets sur les industries culturelles, dans un monde ouvert et concurrentiel dont la régulation s'inscrit dans un cadre européen.

**Ces évolutions imposent au ministère de repenser en profondeur son rôle et ses modes d'intervention pour être plus agile, plus stratégique, plus innovant, s'adapter à la réalité numérique et s'ancrer davantage sur le terrain. Les objectifs clés :**

- une administration centrale recentrée sur ses responsabilités principales d'élaboration, de pilotage et d'évaluation des politiques publiques ;
- des échelons déconcentrés et des opérateurs dotés d'une grande autonomie de gestion, dans une articulation renouvelée avec les collectivités territoriales ;
- des dispositifs d'intervention et de soutien à la création simplifiés et concentrés, davantage orientés vers la diffusion et l'élargissement des publics ;
- des médias de service public concentrés sur leurs missions essentielles et rapprochés pour une meilleure efficacité opérationnelle ;
- pour les industries culturelles, la poursuite de l'adaptation des modes d'intervention à l'ère numérique.

**Les propositions qui suivent illustrent cette ambition. Elles constituent de premières pistes de travail autour de cinq chantiers de réforme, qui ont vocation à être complétés au cours de la démarche Action publique 2022.**

## PROJETS DE REFORME : CINQ AXES D'ÉVOLUTION QUI S'APPUIENT SUR CINQ CONSTATS

CONSTATS	REFORMES
<b>1</b> Un ministère qui n'a pas suffisamment adapté son organisation et son mode de fonctionnement à l'évolution de son environnement	<i>Recentrer l'administration centrale sur ses missions de conception, pilotage et évaluation des politiques publiques ; déconcentrer ; externaliser</i>
<b>2</b> Une évolution inachevée du champ muséal	<i>Revoir la cartographie, le pilotage et l'organisation des musées nationaux</i>
<b>3</b> Des aides à la création émiettées et insuffisamment orientées vers les publics	<i>Créer un guichet unique, concentrer et simplifier les aides et élargir les publics</i>
<b>4</b> Une politique des archives trop coûteuse car visant à l'exhaustivité	<i>Recentrer la collecte sur les archives « essentielles », mutualiser les services et dématérialiser massivement</i>
<b>5</b> Des médias de service public confrontés à l'évolution des usages et à la transformation numérique	<i>Rapprocher les sociétés, améliorer l'efficacité opérationnelle, concentrer les moyens, moderniser la gouvernance, accélérer la transformation numérique</i>



**PISTES A  
APPROFONDIR**

## **SOMMAIRE**

- 1. Présentation générale du ministère de la Culture**
- 2. Le pilotage et la mise en œuvre des politiques culturelles**
- 3. Les musées nationaux**
- 4. La création artistique**
- 5. La politique des archives**
- 6. L'audiovisuel public**
- 7. Les pistes de réforme à approfondir**

## PISTES DE REFORME A APPROFONDIR (1/2)

### Le soutien à la production audiovisuelle, cinématographique et au jeu vidéo

Secteur représentant 35 Md€ de chiffre d'affaires



- Enjeux : forte concurrence internationale pour attirer les activités (tournage, studios), développer des technologies innovantes (effets spéciaux, réalité virtuelle), exporter les œuvres ; développement de certains formats (séries audiovisuelles, jeux vidéo) ; transformation des usages (développement de l'offre numérique) ; diversité culturelle.
- Politique publique ancienne (CNC créé en 1946, budget d'intervention de près de 700 M€ ; obligations de financement de la création mises en place dans les 1980 ; crédits d'impôt plus récents) qui doit être davantage orientée vers la structuration d'une industrie compétitive face à une économie globalisée et à la transition numérique.
- Enjeu d'efficience des aides publiques qui doivent contribuer à trois objectifs : promouvoir la diversité culturelle ; attirer sur le territoire national les activités à forte valeur ajoutée et innovantes ; structurer une industrie dynamique à l'export.

### Les dispositifs de mécénat



- La loi française relative au mécénat, aux associations et aux fondations, dite "loi Aillagon", du 1er août 2003, a visé à développer plus largement le mécénat, en s'inspirant des réformes opérées dans d'autres pays européens (au Royaume-Uni, en Allemagne ou en Espagne notamment).
- La réforme française s'est articulée autour du développement du mécénat des particuliers et des entreprises par un renforcement des incitations fiscales, l'allègement de la fiscalité des fondations, et l'accélération et la simplification de la reconnaissance d'utilité publique. Elle a permis d'impliquer davantage dans la vie culturelle tous les acteurs de la société civile : particuliers, associations, fondations, entreprises.
- La question du développement des ressources propres des structures culturelles est au cœur des enjeux du développement du secteur culturel et nécessite une réflexion sur les évolutions à mettre en œuvre pour soutenir notamment un développement de l'implication des entreprises au niveau local, au travers du mécénat des PME.

## PISTES DE REFORME A APPROFONDIR (2/2)

### Les aides à la presse

- Réforme des aides à la presse : de nombreuses réformes ont d'ores et déjà été mises en œuvre ces dernières années : extension des aides au pluralisme à toutes les périodicités en 2015 et 2016, réforme du Fonds stratégique pour le développement de la presse et création du Fonds de soutien à l'émergence et à l'innovation dans la presse en 2016, plan de soutien aux diffuseurs de presse et réforme de l'aide au portage en 2017. Ces réformes doivent être poursuivies, afin de continuer à soutenir le pluralisme de l'information, tout en favorisant la transition numérique du secteur. Des réflexions sont en cours sur l'ouverture aux services en ligne du régime d'habilitation des annonces judiciaires légales (AJL).
- AFP : 3<sup>e</sup> agence de presse mondiale que l'Etat soutient dans le respect de son indépendance. Elle est cependant confrontée à d'importants défis de transformation et de compétitivité. L'agence a fait état d'un besoin de financement et l'Etat s'est engagé à l'accompagner dans la redéfinition de son modèle économique et la réduction de ses charges structurelles.
- Distribution de la presse vendue au numéro : la filière de distribution de la presse vendue au numéro est en crise : marché en forte baisse et difficultés financières récurrentes de Presstalis. Le gouvernement a confié à Gérard Rameix une mission de réflexion sur la distribution de la presse vendue au numéro. Son rapport, attendu pour la fin de l'année, devrait déboucher sur des réformes structurelles impliquant l'ensemble des acteurs.